



## **1. Objectifs et prérogatives**

Le certificat d'animateur de randonnée de proximité vise à préparer des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres se déroulant sur une journée maximum. L'animateur de randonnée pédestre de proximité exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics. Ses prérogatives sont limitées aux itinéraires répertoriés\*, cotés 1 et 2 sur les critères effort et risques de la cotation fédérale.

*\*Un itinéraire répertorié peut être balisé, présent dans des publications (topoguides, rando-fiches, descriptifs divers) ou issu de la base de données du club (randothèque)*

## **2. Activités et compétences**

L'animateur prépare une randonnée, il encadre la sortie, il assure la sécurité du public et des tiers. Il participe au fonctionnement de son association.

***Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :***

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de base de la randonnée pédestre pour conseiller les participants.
- Préparer et organiser une randonnée de proximité.
- Encadrer et animer une randonnée de proximité.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.

***A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :***

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- Construire un itinéraire dans le respect de leurs prérogatives.
- Animer un groupe en toute sécurité.

## **3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription**

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié
- Présenter un certificat de compétences PSC1, ou équivalent, de moins de 5 ans
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre\*
- Pratiquer la randonnée et maîtriser la lecture de carte et l'orientation pour randonner sur des itinéraires répertoriés en fournissant une attestation de prérequis de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.

**\*\*Certificat médical de moins d'un an ou de moins de 3 ans accompagné de l'attestation de réponses négatives au questionnaire santé, en cours de validité à la date de la formation**



#### 4. Coût de la formation :

Coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais annexes : 175€.  
Frais d'hébergement et restauration : variables selon organisateurs.

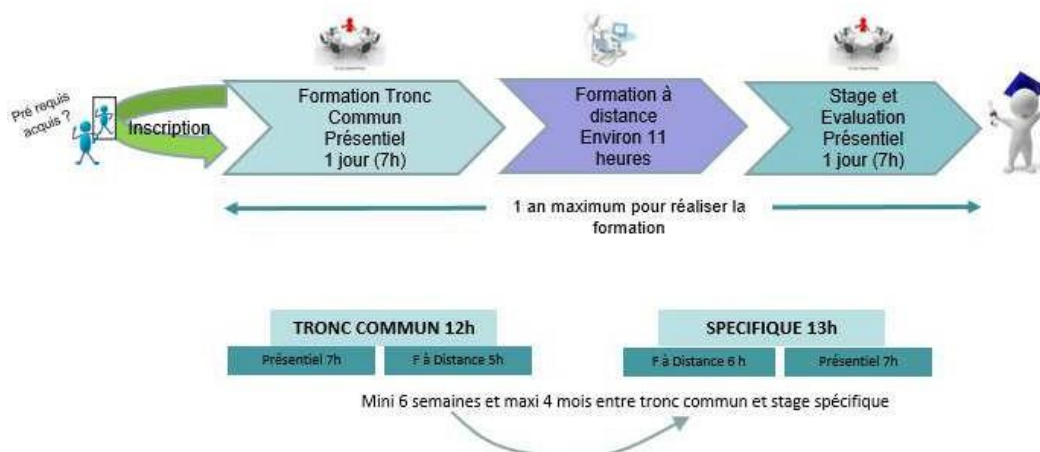
175€\*

\*Coût de la formation : coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais d'hébergement/restauration : 175€. Frais annexes variables selon organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement).

#### 5. Organisateur de la formation

Les formations au certificat d'animateur de randonnée de proximité sont organisées par les comités de la FFRandonnée (comités régionaux et/ou comités départementaux par délégation).

#### 6. Organisation pédagogique de la formation et contenus



**Le volume horaire total de la formation est de 25 heures. Les contenus de formation abordés en formation d'animateur de randonnée de proximité sont les suivants :**

##### 6.1. Dans le tronc commun

**En présentiel (7 heures) :**

- La Fédération Française de Randonnée
- La formation à la FFRandonnée
- La plateforme de formation à distance Claroline Connect
- L'animateur à la FFRandonnée et ses responsabilités
- L'encadrement et l'animation d'une activité
- L'animateur et son groupe
- La connaissance des différents publics
- Le corps en mouvement
- La conduite face aux incidents et accidents



→ Les bases de la météo

### **En formation à distance (5 heures) :**

- Présentation de la Fédération Française de Randonnée (approfondissement)
- Les responsabilités (approfondissement)
- Hydratation et alimentation du sportif
- L'appareil locomoteur
- Le système cardio-respiratoire
- Les valeurs citoyennes
- Les bases de l'environnement

## **6.2. Dans la formation spécifique**

### **En présentiel (7 heures) :**

- Préparation, animation et conduite d'un groupe en randonnée
- Connaissance des publics et gestion de groupe

### **En formation à distance (6 heures) :**

- Construire un tableau de marche simplifié
- La cotation fédérale
- Accueillir et gérer un groupe de randonneurs
- L'équipement du randonneur
- Le code de la route pour les piétons
- La charte du randonneur

## **7. Modalités pédagogiques :**

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur.
- Présentations et démonstrations par les formateurs dans le cadre du présentiel
- Travail en atelier
- Mises en situation

## **8. Modalités d'évaluation :**

Le stagiaire est évalué au cours d'une seule épreuve qui se déroule en 2 temps : « **Préparation et conduite d'une randonnée** ».

### **Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :**

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs...
2. Maîtriser les techniques de base de la spécialité pour conseiller
3. Préparer et organiser une activité de randonnée de proximité
4. Encadrer et animer une activité de randonnée de proximité
5. Assurer la sécurité du public et des tiers





**Le stagiaire est évalué au cours :**

**Temps 1 : un atelier de préparation (1h en salle) de randonnée de proximité : élaboration d'un itinéraire**

- Création d'un tableau de marche simplifié, à partir d'un document
- Capacité à analyser le tracé (profil, dénivelé, conformité aux prérogatives...)

**Temps 2 : une mise en situation de conduite de groupe lors d'une randonnée évaluative (sur le terrain ou au cours d'un atelier pratique).**

La randonnée évaluative sur le terrain est organisée (composition des groupes et ordre de passage) par les formateurs afin de permettre à chaque stagiaire de pratiquer, pendant **30 à 45 mn**, dans le rôle de l'animateur.

Ces séquences sont évaluées par les formateurs au travers **d'une grille d'évaluation**. Le stagiaire **est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items**. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

### **Epreuve de rattrapage**

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter à une nouvelle épreuve d'évaluation dans des conditions équivalentes.

Au préalable, le responsable du stage proposera au stagiaire un rattrapage suivant les modalités les mieux adaptées à la situation avec un accompagnement spécifique, dans un délai qui ne dépassera pas la fin de la saison sportive suivante.

## **9. Conditions de délivrance de la qualification**

Le certificat d'animateur de randonnée de proximité est délivré si le candidat a suivi l'ensemble des modules en formation à distance et en présentiel, et s'il a réussi l'épreuve d'évaluation.

**Les 5 blocs de compétence doivent être acquis pour valider le certificat animateur de randonnée de proximité.**

## **10. Information sur l'obtention de la qualification par DAFA (si applicable) :**

Le Certificat d'Animateur de Randonnée de Proximité est accessible par la demande d'allègement de formation (lien vers la procédure DAFA).



### **11. Après le Certificat**

L'animateur de randonnée de proximité peut poursuivre vers le stage de perfectionnement santé. Son tronc commun reste acquis pour une durée de **3 années** pour s'orienter vers les différents brevets fédéraux.





